

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2026 A 18 H 30**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois de Janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUDIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 9 janvier 2026

Présents : Messieurs Stéphane ROUDIER, Jean DEMAISON, Denis ESCALEIRA-RIBEIRO, Philippe LEROY, Eddy NOUAILHANE, Pascal SALON, Mesdames Sylvie GUERRA-MARTINS, Laure LAJOINIE, Alexandra MALLET, Isabelle SEGUY

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Patrick GAGNEPAIN représenté par Monsieur Denis ESCALEIRA-RIBEIRO

Monsieur Ludwig GERVÉLAS représenté par Madame Sylvie GUERRA-MARTINS

Absents non représentés : Messieurs Sylvain DELAHAIES, Claude LALANDE et Madame Marie SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERRA-MARTINS.

Ordre du jour

- Cérémonie des vœux,
- Point travaux,
- Divers.

Dossier rajouté à l'ordre du jour après accord du conseil municipal :

- Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne – Canalisation souterraine

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 15/12/2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026/001 : Convention de servitude avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne – Canalisation souterraine

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne électrique : « **Extension BTS à Les Martinets** », réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

La parcelle concernée est celle cadastrée section **AB numéro 200**.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte administratif correspondant à la servitude accordée au syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au Syndicat départemental d'Énergies de la Dordogne.

Divers

Val Nature en Périgord 2026 : Monsieur le Maire fait part au conseil que le Conseil Départemental a choisi d'organiser le rallye 2026 « Val Natura en Périgord » sur le territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir du 18 au 22 mai 2026. Il s'agit d'un rallye pédestre, sportif et culturel, organisé en milieu naturel, à destination des séniors de plus de 60 ans venus de toute la France. Cette manifestation permettra de valoriser le territoire du terrassonnais à travers son patrimoine, son histoire et ses chemins de randonnées de manière ludique. Ce rallye empruntera les chemins et voies de circulation de la commune en passant par le bourg, devant la commanderie, l'église et le moulin.

Demande de subvention du collège de Montignac. Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'aide financière du Collège Yvon Delbos de Montignac en faveur de trois élèves domiciliés sur notre commune, participant à un séjour au ski du 19 au 24 janvier 2026 et en Italie du 30 mars au 4 avril 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie pour ce type de voyage, une participation de 50,00 € par élève.

En conséquence une subvention d'un montant total de 150,00 € sera versée à l'établissement, après le vote du budget, sur présentation d'une attestation de participation effective de l'élève au voyage.

Un courrier en ce sens sera adressé au collège Yvon Delbos.

Moulin : Monsieur le Maire présente au conseil une demande de partenariat pour la transformation de coquilles de noix en microbilles en circuit court, émanant de la Sasu Domaine du Noyer à Villac. Producteurs de noix certifiées biologiques, leur activité inclut la transformation et la revalorisation des coquilles de noix sous forme de poudre ou de coques déshuilées permettant des usages variés (savon nettoyant, exfoliants, microbilles industrielles...) Ils souhaitent étudier avec la municipalité la possibilité d'un partenariat pour l'utilisation du matériel du moulin. Des essais seront programmés.

4L Trophy : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une subvention d'un montant de 140,00 € a été versée à l'association « Vago Fuego : Prêt à aider » qui participe au rallye humanitaire 2026 en 4L. Le conseil municipal a souhaité qu'à cette occasion le blason de la commune soit apposé sur le véhicule. Sollicité sur le choix de l'emplacement, Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner. Le blason devra être placé sur une aile avant.

Point des travaux : Monsieur Denis Escaleira informe le conseil que :

- l'entreprise Domo24 a commandé les batteries pour les alarmes incendie de la salle des fêtes, elles seront installées dès réception.

- Le gel a occasionné des fuites d'eau dans les toilettes extérieurs et intérieurs de la salle de fêtes nécessitant de couper l'arrivée d'eau. L'intervention de l'entreprise Sideec a été requise. Une vanne supplémentaire devra être installée pour isoler l'intérieur de l'extérieur.
- Un devis a été demandé à l'entreprise Le Comptoir du Métal pour la fourniture d'un poteau IPE et 2 longerons en prévision des travaux de la maison annexe de la mairie. Le montant de ces fournitures s'élève à 1 384,40 € TTC. Bon pour accord sera délivré à l'entreprise.
- Contact a été pris avec Arbovital pour la taille des arbres du parking de l'espace communal et des prunus de l'avenue de Coly.

Cérémonie des vœux : Madame Sylvie Guerra Martins est chargée de l'organisation matérielle de la cérémonie des vœux qui se tiendra le 17 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Monsieur Philippe Leroy signale une panne d'éclairage public avenue de Coly avant la limite d'agglomération. Communication en sera faite au SDE24.

Adopté en conseil municipal le 26/02/2026

Le Maire,
Stéphane ROUDIER

La secrétaire de séance
Sylvie GUERRA MARTINS

